

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 12 JUIN 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 12 juin 2023 à 19 h, à la salle Le Cœur du fjord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert

ABSENCES : M. Philippe Roy

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2023-06-157

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Acceptation des États financiers au 31 décembre 2022 ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, 19 h ;**

E. État de la situation financière au 31 mai 2023 ;

F. Acceptation des comptes à payer du 31 mai 2023 ;

G. Correspondance :

- a) Lettre de Benjamin Dufour de la Zec Chauvin et Laurier Goulet Zec de Labréville, concernant le rejet des projets déposés au PMVI : Une décision inacceptable ! :
- b) Lettre de David Bouchard, directeur général du ministère des Transports et de la mobilité durable nous informant des travaux d'amélioration sur la route 172 au nord de la côte Sainte-Marguerite ;
- c) Lettre de madame Élise Guignard, directrice générale de la MRCHCN nous informe de la décision du conseil des maires tenue le 16 mai 2023 a décidé de ne pas donner suite aux projets du PMVI déposés et de répartir l'enveloppe budgétaire de 1 906 921 \$ comme suit :

25 % soit 475 000 \$ pour des projets régionaux;
75% soit 1 431 921 \$ répartis entre les huit municipalités et le TNO, donc un total de 159 100 \$ chacun.

Tous les projets déjà déposés devront être redéposés en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée pour chaque village de 159 100 \$.

H. Message et rapports d'activités du maire :

- a) Compte rendu de la MRC La Haute-Côte-Nord ;
- b) Représentation et activités des comités ;

I. Administration générale :

- a) Achat de réfrigérateurs ;
- b) Achat de tente pop-up ;
- c) Achat réchaud vapeur à hot-dog ;
- d) Renouvellement d'adhésion – Association forestière Côte-Nord ;
- e) Assurance gradins ;
- f) Entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de gradins extérieurs ;
- g) Projet lotissement rue Dufour ;
- h) Relevé terrain rue Principale ;
- i) Excédant surplus non affecté ;
- j) Fond réservé pour la tenue d'élection ;
- k) Transfert budgétaire ;
- l) Fête du 50^e ;
- m) Dépôt suivi de plainte quartier résidentiel, Bouchard et Lévesque ;
- n) Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- o) Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- p) Ajournement de la séance le 26 juin 2023 ;

J. Hygiène du milieu : (aucun point)

K. Transport : (aucun point)

L. Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport des permis émis de mai 2023 ;
- b) Demande de PIIA de monsieur Gilles Perron 2023-015 ;
- c) Demande de dérogation mineure de madame Caroline Ouellet ;
- d) Demande de dérogation mineure de madame Sylvie Manning ;

M. Tourisme :

- a) Capsule touristique saison estivale 2023 – CHME ;
- b) Demande d'aide financière ;

N. Culture :

- a) Demande d'offre de service École des Arts ;
- b) Demande de commandite de l'école des arts et de la scène « À la portée du fjord » au Projet « En route vers le changement » ;
- c) Publicité Courants musicaux 2023 ;
- d) Promenade ;
- e) Les journées de la culture 2023, initiation à l'improvisation ;

O. Loisir :

- a) Dépôt de la programmation – Fête nationale 2023 ;
- b) Cours de moniteur- sauveteur ;
- c) Tarification camp de jour et piscine 2023 ;
- d) Embauche d'un animateur au camp de jour ;
- e) Dépôt horaire de la piscine saison 2023 ;

P. Santé et bien-être :

- a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2023 (23-04-2023)
- b) Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHARTL) ;
- c) Projet Voisin-Âge ;

Q. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mai 2023 ;
- b) Dépôt suivi et rapport d'apprentissage mois de mai en prévention incendie ;
- c) Autorisation de rembourser le coût de la mise à niveau d'instructeur de pompier 1 ;
- d) Alarme incendie au 101 et 105, rue Gagné ;

R. Embellissement :

- a) Jardin communautaire ;
- b) Enseigne jardin communautaire ;

S. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

T. Demandes d'aide financière : (aucun point)

U. Affaires nouvelles ;

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

V. Période de questions ;

W. Levée de la séance.

Résolution 2023-06-158

Acceptation des états financiers au 31 décembre 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022 terminé le 31 décembre 2022, tel que préparés et présentés par M. Alexandre Lapointe, Mallette S.E.N.C.C.R.L., faisant état d'un excédent de fonctionnements de l'exercice 2022 à des fins fiscales de 120 143,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier 2022.

Résolution 2023-06-159

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2023-06-160

Acceptation des comptes à payer – Mai 2023

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 12 mai 2023 totalisant **325 689,64 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 26 611,27 \$
Paiement par dépôt automatique 207 808,17 \$
Paiement par prélèvement automatique 22 099,84 \$
Paiement payé d'avance 69 170,36 \$

Correspondance :

- a) Lettre de Benjamin Dufour de la Zec Chauvin et Laurier Goulet Zec de Labréville



Mandataire
ZEC LABRIEVILLE

Beaupré, le 3 mai 2023

MUNICIPALITÉ SACRÉ-CŒUR
88 Principale Nord
Sacré-Cœur, Québec
G0T 1Y0
Att : Madame Lise Boulianne, mairesse

Objet : Décision du conseil des maires dans le dossier du PMVI

Madame,

Veillez prendre connaissance de communiqué suivant.
Bonne journée.

Laurier Goulet, président du conseil d'administration
Zec de Labrieville
Cell : 514-778-7792

Benjamin Dufour, président du conseil d'administration
Zec Chauvin

Pour publication, 3 mai 2023

Réaction de la Zec de Labrieville et de la Zec Chauvin

Rejet de la recommandation de la MRC sur le PMVI : une décision inacceptable!

Lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} mai dernier. Le conseil des maires de la MRC de la Haute-Côte-Nord a rejeté la recommandation du comité de sélection des projets du Programme de mise en valeur intégré (PMVI).

Les conseils d'administration des Zec de Labrieville et Chauvin sont très déçus par la décision qui a été rendue et déplore le manque d'intégrité du conseil des maires face au processus de sélection des projets. Cette décision est incompréhensible à nos yeux, considérant tout le processus mis en place par des représentants de la MRC. Il est important de rappeler que cette démarche a été présentée aux maires membres de la MRC et a préalablement été approuvée par ceux-ci à l'automne dernier. Cette décision remet au plein jour la division des maires de la région, une situation qui ne sert aucunement les gens de la Côte-Nord.

Les Zec de Labrieville et Chauvin ont suivi rigoureusement le processus de description et de dépôt de projets et ont démontré qu'elles respectaient tous les critères d'admissibilité dictés par Hydro-Québec ainsi que par la MRC. Que des représentants du conseil remettent en question l'intégrité du processus adopté et cherchent maintenant à exclure certains organismes tels que les zecs de la région de l'accès au PMVI pour favoriser leur municipalité est inacceptable! Tous les organismes qui ont présenté des projets avaient les mêmes obligations à respecter au départ. Le conseil doit reconnaître que les 7 projets retenus par le comité respectaient intégralement les critères de sélection et que le choix de ceux-ci s'est fait par un comité « indépendant » dûment formé par la MRC.

Selon les propos d'un représentant du conseil, il semblerait que le budget accordé par Hydro-Québec pour le PMVI devait faire en sorte que chaque municipalité devait « être incorporé dans l'ensemble des sommes » disponibles. Pourtant, il est clairement établi que l'argent disponible n'était pas un buffet à partager exclusivement entre les municipalités! Pour être éligible à recevoir un certain montant, il fallait déposer une demande de projet à réaliser en bonne et due forme et ce n'est qu'à la suite de l'analyse de la documentation fournie dans la demande qu'il y aurait acceptation ou refus d'un projet. Mme Anctil, préfète de la MRC, répète à juste titre que plus de 500,000\$ de l'enveloppe globale ont été exclusivement réservés pour la réalisation de projets régionaux; donc, tout le monde y trouve son compte!

Nous tenons à rappeler à M. Perron, maire de Longue-Rive, et à ses collègues que les Zecs font partie du territoire de la MRC tout comme les municipalités, qu'elles et leurs membres paient des taxes, de même que des droits de propriété. Chaque organisme joue un rôle non négligeable au niveau de l'économie et de la vitalité de la Haute-Côte-Nord en embauchant des gens de la région, en achetant des biens dans des commerces de la région et en attirant des personnes de divers endroits du Québec sur les territoires pour pratiquer la chasse, la pêche ou d'autre activité récréative. Il est temps d'arrêter de considérer les Zecs et leurs membres comme des citoyens de seconde classe.

M. Therrien, maire de Tadoussac, qui abonde dans le même sens que le maire de Longue-Rive mentionne qu'il respecte les critères, mais que finalement, ils se sont trompés. Par cette intervention, il vient donc de refuser de reconnaître toute la crédibilité du comité de sélection des projets.

La MRC et Hydro-Québec ont établi des critères de sélection pour le choix de projets décrits en fonction d'une approche appropriée permettant de rendre disponible des sommes d'argent aux organismes. Hydro-Québec contribue pour près de 2 M\$ de fonds au PMVI pour revaloriser le territoire. Que certains individus tentent de modifier les règles du jeu après coup parce que le résultat ne leur plaît pas, en cherchant à nous priver des retombées économiques du PMVI, cela est inadmissible de la part de dirigeants politiques! Nous demandons à Hydro-Québec d'intervenir et de faire respecter un processus démocratique. D'autant plus que ce sont des règles que les maires de la MRC ont accepté au départ. Quel exemple donne-t-on à la population?

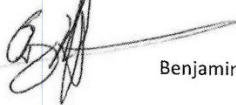
Les impacts de ce refus d'accepter la recommandation du comité de travail sont lourds de conséquences pour nos organisations; cela retarde la réalisation de travaux majeurs aux sites d'accueil de la clientèle et sur l'ensemble du territoire. Cela empêche aussi l'embauche de personnel.

Nous demandons au conseil des maires de la MRC de faire preuve de cohérence et de cesser de faire de la petite politique sur le dos d'organismes de la région; nous n'avons pas à faire les frais de ces luttes intestines.

Nous leurs demandons de revenir sur leur décision et de respecter intégralement le résultat de la démarche rigoureuse qu'ils avaient préalablement acceptée, par souci d'honnêteté et d'intégrité.



Laurier Goulet, président du CA, Zec de Labrieville



Benjamin Dufour, président du CA, Zec de Chauvin

b) Lettre de David Bouchard directeur général MTQ

Ministère
des Transports et de
la Mobilité durable

Québec

Direction générale de la Côte-Nord

PAR COURRIEL

Baie-Comeau, le 12 mai 2023

Monsieur Jeannot Lepage
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Sacré-Cœur
dq@sacre-coeur.ca

Objet : Suivi – Projet d'amélioration de la route 172 au nord de la côte Ste-Marguerite à
Sacré-Cœur (Réf : 154180899)

Monsieur,

La présente vise à vous informer de l'état d'avancement du projet situé sur le territoire de la Municipalité de Sacré-Cœur, de même que sur les terres publiques avoisinantes. Essentiellement, le projet de décohésionnement, planage, couche d'usure et remplacement de ponceaux s'étendra du kilomètre 17 au kilomètre 32 de la route 172.

L'appel d'offres ayant été conclu, nous sommes en mesure de vous confirmer que les travaux ont été confiés à l'entrepreneur Inter Cité Construction. Pour l'année 2023, les travaux devraient se dérouler du début juin au début novembre. Ils se poursuivront l'an prochain.

Lors des travaux, l'entrepreneur assurera la circulation en alternance, de façon à permettre un accès sécuritaire et continu aux usagers de la route.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions complémentaires. Elles peuvent être communiquées par courriel à madame Nathalie Lagacé, conseillère en relation avec le milieu, à l'adresse suivante : nathalie.lagace@transport.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



David Bouchard, CPA

c. c. M^{me} Josée Gagnon, directrice, Direction de la coordination et des relations avec le milieu

625, boulevard Lafleche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : 418 295-4765
Télécopieur : 418 295-4766
www.transports.gouv.qc.ca

c) Lettre de madame Élise Guignard, directrice générale de la MRC
HCN



26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél.: 418 233-2102 1 866 228-0223
Télex.: 418 233-3010 www.mrcchcn.qc.ca

PARCOURRIEL

Les Escoumins, le 24 mai 2023

Monsieur Jeannot Lepage
Directeur général
Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord
Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0

N/Réf. : 01-840

Objet : Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec

Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, que le processus d'attribution de l'aide financière reçue d'Hydro-Québec dans le cadre du *Plan de mise en valeur intégré* (PMVI), a reçu de nouvelles orientations.

En effet, lors de la séance ordinaire du 16 mai dernier, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a décidé de répartir la somme de 1 906 921 \$ de la façon suivante :

- 25 %, soit 475 000 \$, pour des projets régionaux;
- 75 %, soit 1 431 921 \$, répartis entre les huit municipalités et le TNO, donc un total de 159 100 \$ chacun.

De plus, un nouveau cadre de gestion fera très prochainement l'objet d'une adoption par le conseil, dont découlera un nouvel appel de projets. Ainsi, tous les promoteurs ayant déposé une ou plusieurs demandes dans le cadre du 1^{er} appel de projets, devront à nouveau déposer leur(s) projet(s) selon le nouveau cadre de gestion.


Nous vous invitons donc à surveiller les informations qui seront diffusées sur nos médias sociaux (site Web, page Facebook) et dans les médias locaux (journal, radio, télé).

...2

Pour de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec M. Claude Brassard, directeur du Service de développement économique, au 418 233-2102, poste 232, ou par courriel à directiondeveloppement@mrcchcn.qc.ca.

Recevez, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

ÉG/cd/km


Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, conseillère, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, M^{me} Valérie Dufour, conseillère et M. Philippe Roy, conseiller font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Résolution 2023-06-161

Achat de réfrigérateurs

CONSIDÉRANT QU'il est requis de remplacer les réfrigérateurs de la salle municipale et d'en acquérir un petit pour le centre récréatif;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE la maison Rondeau est le plus bas soumissionnaire au montant de 7 992,00 \$ taxes mon incluse;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des réfrigérateurs à la maison Rondeau pour un montant de 9 188,80\$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-162

Achat de tente pop-up

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir deux tentes pop-up à des fins promotionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Iplasma nous propose deux structures avec toit et contour imprimés pour un montant de 5 440,00 \$ taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux structures de tentes de 10' x 10' avec contour imprimé pour un montant de 6 254,64 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-163

Achat réchaud vapeur à hot-dog

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir un réchaud vapeur pour hot-dog;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Doyon Després nous propose un réchaud vapeur à hot-dog de comptoir électrique pour un montant de 2 632,16 \$ taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un réchaud vapeur à hot-dog de comptoir électrique pour un montant de 3 026,33 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-164

Renouvellement d'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord - 2023

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2023 de l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2023.

Résolution 2023-06-165

Assurance gradins

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'assurer les gradins tels que mentionnés dans l'entente intermunicipale relative à la gestion des gradins;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur nous propose d'assurer les gradins pour un montant de 48,00 \$ taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter d'assurer les gradins de la MRC HCN lors de l'utilisation pour un montant de 52,32 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-166

Projet lotissement rue Dufour

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet RPA il est requis de la Municipalité de Sacré-Cœur de fournir un terrain pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial est à proximité d'un cours d'eau et rend impossible le développement prévu initialement de la rue Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire réaliser un plan projet de lotissement à l'extrémité de la rue Dufour;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à Chiasson et Thomas pour la conception d'un plan projet de lotissement pour un montant de 1 600 \$ taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le mandat à Chiasson et Thomas pour la confection d'un plan projet de lotissement de l'extrémité de la rue Dufour pour un montant de 1839,60 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-167

Excédant surplus non affecté

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 788,00 \$ avait été réservé pour la formation d'un opérateur comme surplus affecté;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus requis de retenir cette somme d'argent

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de remettre le 1 788 \$ du surplus affecté au surplus non affecté.

Résolution 2023-06-168

Fond réservé pour la tenue d'élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000,00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

Résolution 2023-06-169

Transfert de budget

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'achat de réfrigérateur et d'un cuiseur vapeur à hot-dog;

CONSIDÉRANT QU'un transfert de budget est requis;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le transfert budgétaire des comptes suivants :

Du poste 02-320-00-516 vers 02-701-20-522	3 000 \$
Du poste 02-320-00-521 vers 02-701-20-522	3 350 \$
Du poste 02-320-00-521 vers 02-701-30-522	4 800 \$

Résolution 2023-06-170

Fête du 50ième

CONSIDÉRANT QUE les festivités du cinquantième anniversaire de la fusion auront lieu les 14, 15 et 16 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire inviter les maires et préfets accompagnés au souper du 15 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire inviter tous ses employés au souper ainsi qu'au spectacle de musique;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire à procéder à l'achat de billets suivants à même le budget régulier.

Souper méchoui 7 billets pour les maires accompagnés de la MRC au cout de 490 \$

Souper méchoui pour ses 17 employés accompagnés au coût de 1 190 \$

Spectacle de musique pour ses 17 employés accompagnés au coût de 1 530\$

Souper méchoui pour les 7 membres du conseil municipal accompagnés au coût de 490 \$

Spectacle de musique pour les 7 membres du conseil municipal accompagnés au coût de 630 \$

Résolution 2023-06-171

Ajournement de la séance

Il est proposé par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance au 26 juin 2023, à 17 h 15.

Dépôt

Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Résolution 2022-06-219

Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de la diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la diffusion du rapport du

maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Dépôt

Ajournement de la séance au 20 juin 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance le lundi 2022, à 17 h 15.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Transport : (aucun point)

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en mai 2023

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en mai 2023

RÉSOLUTION 2023-06-172

Demande de PIIA de monsieur Gilles Perron 2023-010

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Perron a fait une demande PIIA numéro 2023-010 afin d'autoriser la construction d'un chalet ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2023-015 ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'aucune vue n'est bloquée par cette construction;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA de monsieur Gilles Perron, aux fins de permettre la construction d'un chalet dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2023-06-173

Demande de dérogation mineure de madame Caroline Ouellet

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.2.1.1 paragraphe 6 du règlement de zonage numéro 210, à l'extérieur de la période de temps autorisée, l'abri

doit être démonté, enlevé et remisé dans un endroit de manière à être non visible de toute rue ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres installations, comme un gazebo pourrait être construit afin de répondre à ses besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la période de temps autorisée pour avoir un abri d'hiver est du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des membres présents, de refusé la demande de dérogation mineure de madame Caroline Ouellet afin de conserver la toile sur son abri Tempo.

RÉSOLUTION 2023-06-174

Demande de dérogation mineure de madame Sylvie Manning

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Manning demande une dérogation mineure de l'article 2.2.2.1 alinéa 3 paragraphes 4 du règlement de zonage numéro 210, afin de permettre l'embauche d'un employé dans un commerce associé à l'usage habitation (Ca) à son domicile au 349 route 172 Nord ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2.2.1 alinéa 3 paragraphes 4 du règlement de zonage numéro 210, l'usage du commerce ou du service doit être exercé par l'occupant du bâtiment principal et aucun employé ne peut y travailler ;

CONSIDÉRANT QUE madame Manning a rencontré le CCU pour une troisième fois ;

CONSIDÉRANT QU'aucun nouveau point n'a été apporté au comité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal lors de la séance du 11 avril à refuser la demande de madame Manning ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2023-014 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Manning aux fins de permettre l'embauche d'un employé dans un commerce associé à l'usage habitation (Ca) située à son domicile au 349 route 172 Nord ;

Tourisme :

Résolution 2023-06-175

Capsules touristiques saison estivale 2023 - CHME

CONSIDÉRANT la proposition de CHME-FM Rock ma vie en vue de la diffusion de capsules touristiques durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) capsules touristiques par jour seront diffusées **du 1^{er} juillet au 31 août 2023** pour un coût mensuel de 500,00 \$ représentant une somme de 1 000,00 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère au plan de diffusion des capsules d'informations touristiques de CHME-FM tel que formulé dans son offre et sur la base d'une participation financière de 1 149,75 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-176

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à l'achat de toile pour le gazebo au quai de L'Anse-de-Roche;

CONSIDÉRANT QUE lors de prestation musicale sur le quai il est requis que les artistes soient à l'abri du vent pour offrir une meilleure prestation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier à procéder à des demandes d'aides financières afin de réaliser ce projet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer les ententes de financements.

Culture :

Résolution 2023-06-177

Demande d'offre de service École des Arts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur, dans le cadre des « Courants Musicaux », offre à la population des soirées spectacles sur le quai de L'Anse-de-Roche, sans y offrir un service de restauration ou de bar;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'École des Arts et de la Scène de Sacré-Cœur a envoyé une demande afin d'offrir ces services tous les samedis soir du 24 juin au 2 septembre pour récolter les profits pour l'organisme qu'il représente;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le comité de l'École des Arts et de la scène à tenir un petit kiosque sur les lieux des « Courants

Musicaux », sur le quai de L'Anse-de-Roche ainsi que d'en récolter les profits pour l'organisme.

QUE les frais de location d'équipement soient à la charge du demandeur ;

QUE la tenue du bar sur le quai soit par des personnes de plus de 18 ans.

Résolution 2023-06-178

Demande de commandite de l'école des arts et de la scène « À la portée du fjord » au Projet « En route vers le changement ».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite encourager, écouter et soutenir ces jeunes adolescents du milieu;

CONSIDÉRANT QUE « En route vers le changement » est un projet créatif à vocation sociale pour favoriser le droit de parole et le pouvoir d'agir des adolescents âgés de 11 à 17 ans du secteur;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est l'aboutissement d'un projet pilote d'études et de grands intérêts publics;

CONSIDÉRANT QUE la salle a été occupée pendant 4 jours, soit un (1) jour préparatoire, deux (2) jours d'exposition et une (1) journée fermée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de commandite de l'école des arts et de la scène « À la portée du fjord » au Projet « En route vers le changement » afin d'offrir la salle gratuitement et d'exiger seulement les frais de ménage de la salle au montant de 120 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-06-179

Publicité Courants musicaux 2023

CONSIDÉRANT la proposition de CHME-FM Rock ma vie en vue de la diffusion de capsules publicitaires ;

CONSIDÉRANT QUE 15 capsules, chaque semaine seront diffusées **du 18 juin au 2 septembre 2023** pour un coût de 907,50 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour_résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère au plan de diffusion des capsules publicitaires pour les Courants musicaux de CHME-FM tel que formulé dans son offre et sur la base d'une participation financière de 1 043,40 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2023-06-180

Promenade

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à déposer des demandes d'aide financière au PMVI et autre programme et à signer les documents liés à cette demande.

Résolution 2023-06-181

Les journées de la culture 2023, initiation à l'improvisation.

CONSIDÉRANT QUE les « Rencontres Hydro-Québec » sont un volet spécial des Journées de la culture en collaboration avec « Culture pour tous », ayant l'objectif de susciter et soutenir la production d'activités culturelles et artistiques dans les municipalités de moins de 3000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le thème que Les Journées de la culture mettront à l'honneur cette année est la collectivité et que les matchs d'improvisation théâtrale représentent parfaitement le travail collectif en plus de rejoindre une grande tranche d'âge de participants;

CONSIDÉRANT QUE l'improvisation devient de plus en plus populaire et qu'elle est une bonne façon de développer un sens artistique tout en s'amusant. De plus, elle entre dans les disciplines à l'honneur d'Hydro-Québec dans le volet théâtre ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier à déposer la demande de subvention des Rencontres Hydro-Québec et de poursuivre l'organisation de cette journée d'initiation à l'improvisation pour le 30 septembre 2023.

Loisir :

Dépôt

Dépôt de la programmation - Fête nationale 2023

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la programmation de la Fête nationale 2023

Résolution 2023-06-182

Cours de moniteur- sauveteur

CONSIDÉRANT QUE le bassin de moniteur-sauveteur est limité et qu'une concurrence s'instaure dans le recrutement des ressources formées et disponibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de main-d'œuvre à Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisirs est intéressée à suivre le cours de moniteur-sauveteur durant l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'avec ce cours, nous aurions une possibilité d'ajouter des plages horaires et aussi remplacer en cas d'absence d'un sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE vu le manque de main-d'œuvre sur le territoire, la formation est gratuite par la Société de sauvetage du Québec;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Delphine Brossaud à suivre la formation de moniteur-sauveteur;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que madame Brossaud doit déposer au préalable l'estimation du coût de la formation incluant les frais de déplacement et autres

Résolution 2023-06-183

Tarification camp de jour et piscine 2023

Tarifs Camp de jour

1 enfant	330 \$
2 enfants	600 \$
3 enfants et plus	660 \$

Tarifs camp de jour réduit

Par enfant	200 \$
-------------------	---------------

Tarifs cours de piscine

Parents/enfants	40 \$
Précolaire	40 \$
Nageur	60 \$
Adulte	70 \$

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nouvelle tarification du camp de jour et piscine pour l'année 2023, et ce, telle que présentée.

Résolution 2023-06-184

Embauche d'un animateur au camp de jour

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inscription au camp de jour et camp de jour réduit, nous avons un total de 53 jeunes inscrits ;

CONSIDÉRANT QU'un de ces enfants à besoin particulier au camp de jour réduit puisqu'il doit être accompagné en tout temps par un surveillant ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) volet Accompagnement il est possible d'obtenir des fonds pour l'embauche d'un animateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière qui pourrait être demandée pourrait se traduire par un animateur pendant une période de 40h/semaine sur 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire non couvert par l'aide financière sera supporté par la Municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Delphine Brossaud à déposer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer toutes les ententes requises avec dans le cadre du programme d'aide et d'autoriser l'embauche d'un adulte au poste d'animateur au camp de jour.

Dépôt

Dépôt horaire de la piscine saison 2023

Dépôt de l'horaire de la piscine municipale pour la saison estivale 2023.

Santé et bien-être :

Résolution 2023-06-185

Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2023 (23-04-2023)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 24 mai dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc.;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé fait état de revenus de 127 334 \$ et des dépenses de 300 955 \$ pour un déficit à répartir de 173 621 \$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé 24 novembre dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 17 362 \$.

Résolution 2023-06-186

Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHARTL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur n'est pas à l'abri d'une pénurie de logements, problématique grave qui sévit présentement partout au Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a mis en place un programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement afin d'aider les ménages qui pourraient se retrouver à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur, par sa politique familiale, souhaite soutenir les familles touchées par la pénurie de logements;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier à faire une demande de participation au Volet 1 du PHARTL et compléter les formulaires de remboursement pour les ménages qui auront à bénéficier de cet aide.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer l'entente avec la SHQ.

Résolution 2023-06-187

Projet Voisin-Âge

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite favoriser l'inclusion sociale des aînés tout en promouvant la vieillesse active ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Voisin-Âge » fonctionne bien dans toute la France depuis plusieurs années et que le mouvement s'installe peu à peu partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur, ayant adhéré au programme MADA (Municipalités Amies des Aînés), partage la vision du projet « Voisin-Âge » dans l'optimisation de **la santé, la participation et la sécurité** des citoyens âgés, afin d'améliorer leur qualité de vie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janice Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Jennifer Gauthier à élaborer un projet de réseautage Voisin-Âge et de le mettre en place dans les quartiers de la municipalité de Sacré-Cœur.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activités et d'intervention du service incendie pour le mois de mai

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de mai 2023.

Dépôt

Dépôt suivi et rapport d'apprentissage mois de mai en prévention incendie

Dépôt suivi et rapport d'apprentissage mois de mai en prévention incendie les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport et rapport d'apprentissage mois de mai en prévention incendie.

Résolution 2023-06-188

Autorisation de rembourser le coût de la mise à niveau d'instructeur de pompier 1

CONSIDÉRANT QUE le matériel de la formation pompier 1, a changé d'édition;

CONSIDÉRANT QUE tous les instructeurs doivent obligatoirement procéder à la mise à niveau afin de pouvoir donner la formation pompier 1 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'école nationale des pompiers du Québec est au montant de 1 125,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de défrayer les coûts au montant de 1 293,47 \$ taxes incluses: le coût étant porté au budget 2023;

Résolution 2023-06-189

Alarme incendie au 101 et 105, rue Gagné

CONSIDÉRANT QUE les casernes au 101 et au 105 rue Gagné ne sont pas reliées à une centrale incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments doivent être protégés en cas de feu;

CONSIDÉRANT QUE Sécuor nous propose leur service pour l'installation d'un système d'alarme incendie dans les casernes situées au 101 et 105 rue Gagné pour un montant de 3 220,60 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Sécuor pour l'installation d'alarme incendie au 101 et 105 rue Gagné pour un montant de 3 702,88 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le règlement 609.

Embellissement :

Résolution 2023-06-190

Jardin communautaire

CONSIDÉRANT QU'un concours a été réalisé par le comité d'embellissement pour trouver un nom au jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE sept personnes ont soumis une proposition de nom pour le jardin communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'étude des propositions et que le nom choisi sera le jardin comme une autre terre proposée par madame Roxan Tremblay, ce qui se traduit par Le Jardin "Comme une autre Terre" conserve une prononciation simple et homonyme du terme communautaire ce qui est intéressant puisque l'appellation "jardin communautaire" risque de demeurer pour certains citoyens, une suggestion d'appellation unique qui propose un deux en un des plus intéressants!

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité d'embellissement et de nommer le jardin "Jardin comme une autre terre" tel que proposée par madame Roxan Tremblay.

IL EST ÉGALEMENT RÉSDOLU de remettre un certificat cadeau d'une valeur de 100 \$ à madame Tremblay.

Résolution 2023-06-191

Enseigne jardin communautaire

CONSIDÉRANT QU'un concours a été réalisé par le comité d'embellissement pour trouver un nom au jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer le jardin Le Jardin comme une autre terre;

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations des fleurons du Québec, il serait judicieux de donner un nom au jardin et de procéder à un affichage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Enseignes April nous propose la fabrication d'un panneau d'aluminium respectant notre concept pour un montant de 2 650,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'Enseignes April au montant de 3 04684 \$ taxes incluses pour la fourniture de l'enseigne du jardin communautaire; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

Demandes d'aide financière : (aucun point)

RÉSOLUTION 2022-06-192

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 55.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire